

tuelle par le comité de la procédure de la Chambre des communes. Je dirais même à l'honorable député que c'est le genre de situation qui relève précisément de ce comité. En fait, j'ai indiqué à la Chambre précédemment à plusieurs reprises que tout le domaine des affaires inscrites au nom des députés, non seulement les bills privés mais les résolutions des députés et la présentation des motions par les députés, devrait être étudié par le comité de la procédure à une date rapprochée. J'ai déjà fait cette suggestion aux membres du comité. Je la renouvellerai en rapport avec les instances que l'honorable député vient de faire. Je pense que, dans les circonstances, je dois décider que bien qu'il s'agisse là d'une plainte légitime il n'y a pas de question de privilège sur laquelle la motion qu'il a proposée puisse être fondée et présentée à la Chambre en ce moment.

AFFAIRES COURANTES

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

[Français]

M. Gaston Isabelle (Hull) présente le 1^{er} rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, sur l'usage du tabac et de la cigarette, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

[Traduction]

M. Ian Watson (Laprairie) propose que le 2^e rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1969, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

L'AGRICULTURE

RENOI AU COMITÉ DES PROGRAMMES DE RECHANGE POUR LE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des discussions ont eu lieu selon la formule d'usage et, sauf erreur,

[M. l'Orateur.]

on s'est entendu pour que je sollicite l'assentiment unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante:

Que le Comité permanent de l'Agriculture soit autorisé à considérer et à présenter ses recommandations le 17 février 1970 ou avant, sur des programmes de rechange qui utiliseraient les fonds disponibles pour le soutien de l'industrie laitière pendant la prochaine année de façon à mieux équilibrer la production et la consommation, afin d'augmenter le revenu net des producteurs de lait industriel par le truchement d'une réduction des frais d'exportation des produits laitiers.

Si la Chambre y consent...

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour présenter cette motion dès maintenant?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière se lève-t-il en vue d'indiquer qu'il ne donne pas son accord à ce que la motion soit proposée en ce moment?

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire invoquer le Règlement.

Nous sommes disposés à donner notre accord à l'avis de motion présenté par l'honorable ministre de l'Agriculture. Cependant, un point resterait à être éclairci, avant que nous donnions notre accord, savoir, si le rapport de l'étude faite sur l'industrie laitière et le problème laitier par le comité de l'agriculture, au cours des mois de mai et juin derniers, sera présenté à la Chambre, et s'il a un lien quelconque avec la motion de l'honorable ministre.

S'il s'agit de deux questions différentes, nous ne pouvons donner notre accord, mais si, par contre, il s'agit d'un rapport sur cette étude, nous donnons avec plaisir notre consentement.

[Traduction]

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas répondre sans soulever un débat. Tout ce que je peux dire pour le moment, c'est que j'ai consulté hier le leader du Ralliement créditiste à la Chambre. Il m'a dit alors que son parti consentirait à ce que cette affaire soit renvoyée au comité permanent de l'agriculture.

Dans l'autre partie de la question, on a demandé si les recherches ou les études qu'ils ont faites dans certaines régions du Canada en mai et juin de l'an dernier seraient incorporées à leurs recommandations. J'ai suggéré que cette décision relève du comité.

[Français]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, nous posons une condition. Nous donnons notre consentement avec la réserve de pouvoir demander au comité de tenir compte de ce que le ministre a dit.